

EXTRAIT DU REGISTRE

aux délibérations du conseil communal



Séance publique du 18 juillet 2022

Date de l'annonce publique : 08/07/2022

Date de la convocation des conseillers : 08/07/2022

Mode de participation

Présences	JUNGEN, bourgmestre ; STRECKER, échevin ; REDING, échevin ; BALLMANN, conseiller ; BRIX, conseiller ; FISCH, conseiller ; FLAMMANG, conseillère ; KLINSKI, conseillère ; LOURENÇO MARTINS, conseiller ; MICHELS, conseiller ; POMPIGNOLI, conseiller ; STOFFEL, conseiller ; INGLEBERT, secrétaire communal.	
Visioconférence	0	
Procuration	CARELLI, conseillère (procuration donnée à la conseillère BALLMANN).	
Absences	CARELLI, conseillère.	
Statistiques	Nombre de conseillers présents physiquement	12
	Nombre de conseillers participant par visioconférence	0
	Nombre de procurations données	1
Référence	CC.2022-07-18 - 4.01	
Point de l'ordre du jour	4.01	
Objet	Mise en état de la voirie rurale pendant l'exercice 2023 - Devis	

Le conseil communal,

Vu le devis relatif à la mise en état de la voirie rurale pendant l'exercice 2023 ;

Considérant que le devis (projet n° 201285), établi le 19 mai 2022 par l'ASTA (Administration des services techniques de l'agriculture), relatif à la mise en œuvre d'enrobés bitumineux, reprofilage et enduisage des chemins ruraux au lieux-dits « Am Bibesch » et « Hongerbruch » à Livange, présente un coût total de 125.500,00 € TVAC ;

Considérant que ces travaux sont susceptibles d'être subventionnés par le ministère de l'Agriculture, de la Viticulture et du Développement rural ;

Considérant qu'un crédit afférent devra être inscrit à la fonction 624 du chapitre des dépenses extraordinaires du budget de l'exercice 2023 ;

Vu le règlement grand-ducal du 8 avril 2018 portant exécution de la loi du 8 avril 2018 sur les marchés publics et portant modification du seuil prévu à l'article 106 point 10° de la loi communale modifiée du 13 décembre 1988, notamment les dispositions spécifiques applicables aux marchés publics relevant des collectivités territoriales et des entités assimilées ;

Vu la loi communale modifiée du 13 décembre 1988 ;

Après délibération ;

Décide **à l'unanimité des voix**

D'approuver en partie le devis relatif à la mise en état de la voirie rurale pendant l'exercice 2023 comme suit :

Projet	Description	Montant TVAC
201285	Mise en œuvre d'enrobés bitumineux, reprofilage et enduisage des chemins ruraux au lieux-dits « Am Bibesch » et « Hongerbruch » à Livange.	125.500,00 €



Commune de Roeser

Extrait du registre aux délibérations du conseil communal

Séance publique du 18 juillet 2022

Référence

CC.2022-07-18 - 4.01

Point

4.01

Objet

Mise en état de la voirie rurale pendant l'exercice 2023 - Devis



Communiqué au ministère de l'Agriculture, de la Viticulture et du Développement rural aux fins d'approbation et d'engagement d'un subside.

En séance à Roeser, date qu'en tête.

**POUR
EXPEDITION
CONFORME**

(Suivent les signatures)

Roeser, le mercredi 27 juillet 2022

Le bourgmestre,

Le secrétaire,